

PLAN DE PROTECTION:

Sélection nationale des étalons FM à Glovelier 15.01.2022

Le plan de protection ci-après décrit les exigences auxquelles la Fédération suisse du franchesmontagnes (FSFM) devra se tenir afin d'organiser la Sélection nationale des étalons FM de Glovelier (SNEG), conformément à l'ordonnance 3 COVID-19.

Analyse préliminaire et évaluation des risques

1. COVID-19 – Pourquoi un plan de protection est-il nécessaire ?

Les mesures de protection ont pour objectif de prévenir la transmission du virus.

Les trois **principaux modes de transmission** du nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) sont :

- Les contacts étroits : lorsque l'on se tient à moins de 1.5 mètres d'une personne malade ;
- Les gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes ;
- Les mains : les gouttelettes contagieuses expulsées lors de toux ou d'éternuements se retrouvent sur les mains. De là, les virus peuvent passer sur une surface, puis sur les mains d'autres personnes. Ensuite, ils atteignent la bouche, le nez ou les yeux quand on les touche.

Il existe trois principes fondamentaux pour prévenir la transmission :

- Respect des distances, propreté, désinfection des surfaces et hygiène des mains;
- Protection des personnes vulnérables ;
- Eloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts.

Ces principes se fondent sur les modes de transmission mentionnés précédemment.

La transmission lors de contacts étroits ou par gouttelettes peut être évitée en gardant une distance d'au moins 1.5 mètres ou grâce à des barrières physiques. Pour prévenir la transmission via les mains, il est important d'observer une hygiène régulière et soigneuse des mains et de désinfecter les surfaces fréquemment touchées.

Base juridique: Ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24)

2. Importance des épreuves d'élevage, aussi durant la pandémie de COVID-19

La Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM) est une organisation d'élevage reconnue par l'Office fédéral de l'agriculture. Elle organise les concours de poulains, les concours de juments, les tests en terrain pour les chevaux de 3 ans, la sélection et l'approbation des étalons, selon un programme d'élevage et des règlements bien précis. Le moment, le déroulement et l'évaluation sont clairement définis dans ces mêmes règlements.

La Sélection nationale des étalons de Glovelier (SNEG) n'est en aucun cas une manifestation, mais bien une **épreuve d'élevage**. Elle est une étape indispensable dans la vie des futurs étalons de la race des franches-montagnes, mais pas seulement. Elle est extrêmement importante pour le maintien de la dernière race chevaline de notre pays. Il est primordial que la FSFM puisse sélectionner et approuver des étalons en 2022. Comme cette épreuve d'élevage est liée **à l'âge de l'animal**, il est impossible de la reporter.

Les résultats servent au calcul de valeurs d'élevage et à l'enregistrement d'animaux aptes à la reproduction. Bien entendu, elles permettent de mettre en avant l'élevage et sont plus que nécessaires pour la commercialisation.

3. Evaluation des risques

3.1 Partie en extérieure : épreuve d'élevage

La totalité de l'épreuve est en plein air et les différents postes d'évaluation sont séparés les uns des autres, dans le temps et dans l'espace. L'accès au périmètre de la manifestation est réservé uniquement aux personnes disposant d'un pass sanitaire 3G. La place où se déroule la SNEG est très pratique car tous les accès sont facilement contrôlables (cf. plan en annexe).

Les candidats étalons sont annoncés avant l'épreuve. Les organisateurs disposent d'une équipe de bénévoles clairement définie à l'avance. Les fonctionnaires (experts et secrétaires de concours) sont mandatés et formés par la FSFM. Il est donc possible d'avoir un suivi de ces personnes pendant et après l'épreuve.

Pour les endroits où les distances ne peuvent pas être toujours respectées, en particulier au sein du public, le port de masques chirurgicaux est vivement recommandé.

3.2 Partie en intérieure : partie officielle et repas

En ce qui concerne la partie officielle de la manifestation, elle se déroule en intérieur, dans la halle polyvalente de Glovelier. Il a été renoncé à servir l'apéritif dans une salle à part qui serait trop confinée et qui empêcherait de consommer assis. Il a donc été décidé de servir l'apéritif à l'extérieur de la halle polyvalente et de servir le repas dans la grande halle. Un accès y est exclusivement possible pour les personnes vaccinées ou guéries (2G). Des contrôles sont effectués à l'entrée. Le port du masque est obligatoire jusqu'à ce que les personnes soient assises à table pour manger.

L'opportunité d'organiser la partie officielle en intérieur a été examinée par les organisateurs en raison de la situation sanitaire actuelle, en particulier dans le canton du Jura. Après analyse avec les différents acteurs concernés et les autorités cantonales, il apparaît qu'une telle organisation est autorisée et répond aux exigences sanitaires actuelles. Ce moment de la journée est très attendu par le public et en particulier par les éleveurs.

PLAN DE PROTECTION

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes sur place sont priées de se laver ou de se désinfecter régulièrement les mains.

Mesures

Il y a sur place un nombre suffisant de postes destinés à l'hygiène des mains (installations sanitaires fixes et/ou mobiles, utilisation de serviettes en papier, distributeurs de solution désinfectante pour les mains).

Toutes les personnes présentes doivent pouvoir se laver les mains avec de l'eau et du savon ou se les désinfecter avec une solution désinfectante pour les mains.

2. RÈGLE DITE DES « 3G » POUR LA PARTIE EXTÉRIEURE

La règle dite des « 3G » (geimpft, genesen, getestet) est appliquée pour l'entrée sur le site de la manifestation.

Mesures

Le nombre de personnes autorisées sur place n'est pas limité, mais la règle dite des 3G est scrupuleusement appliquée. Un périmètre fermé de la manifestation est mis en place (voir plan du site annexé) et une entreprise de sécurité a été spécialement mandatée pour contrôler les accès (pass sanitaires). Ainsi, l'accès à l'évènement n'est possible que pour les personnes guéries, vaccinées ou testées négatives depuis moins de 24h.

Un **maximum de 2 personnes** par cheval est autorisé pour la présentation du cheval (chasseur y compris).

Après contrôle des pass sanitairs, toutes les personnes présentes reçoivent un **bracelet** qui les autorise à entrer sur la place de Glovelier.

Un bar est présent sur le site de la manifestation, mais les consommations se font uniquement à l'extérieur. Il est impossible de consommer dans un endroit fermé.

Sur tout le site, le port du masque est vivement recommandé.

Les deux personnes qui présentent les chevaux dans le triangle sont toutefois exemptées de cette recommandation.

3. RÈGLE DITE DES « 2G » POUR LA PARTIE INTÉRIEURE

La règle dite des « 2G » (geimpft, genesen) est appliquée pour l'entrée dans la halle polyvalente où se déroule la partie officielle et où le repas est servi.

Mesures

Le nombre de personnes autorisées dans la halle polyvalente n'est pas limité, mais la règle dite des 2G est scrupuleusement appliquée. Un contrôle des pass sanitaires est effectué à l'entrée. Ainsi, l'accès à la partie officielle et au repas n'est possible que pour les personnes guéries ou vaccinées.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à ce que les personnes soient assises à table pour manger.

L'apéritif est servi pour les invités à l'extérieur de la halle polyvalente.

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Les personnes vulnérables doivent respecter et se plier aux mesures de protection de l'OFSP et devraient, dans la mesure du possible, rester chez elles.

5. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19 SUR PLACE

Mesures

Toutes les **personnes présentant des symptômes** ne sont **pas autorisées** à venir à la Sélection nationale de étalons de Glovelier (participants, spectateurs, bénévoles, fonctionnaires).

En cas de contamination à la suite de la manifestation, les participants, spectateurs, bénévoles, fonctionnaires concernés doivent informer les organisateurs le plus tôt possible par téléphone ou par mail à la gérance de la Fédération :

FSFM: +41 26 676 63 43 - info@fm-ch.ch

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Tenir compte des aspects spécifiques lors de situations particulières afin d'assurer la protection.

Mesures

Durant toutes les étapes de la sélection, la priorité est la santé des participants, des spectateurs, des bénévoles et des fonctionnaires. En cas de problème qui pourrait remettre en cause cette priorité, l'épreuve sera interrompue.

7. INFORMATION

Informer toutes les personnes concernées des directives et des mesures.

Mesures

Toutes les personnes impliquées sont informées et doivent appliquer ces mesures (participants, spectateurs, bénévoles, fonctionnaires).

Sur place, les règles d'hygiène sont clairement communiquées (panneaux).

Ce plan de protection est publié sur le site internet de la FSFM.

8. GESTION ET RESPONSABILITÉS

Appliquer les consignes au niveau de la gestion afin de concrétiser efficacement les mesures de protection ou de les adapter.

Mesures

La FSFM est responsable de :

- donner les instructions aux participants, spectateurs, bénévoles, fonctionnaires ;
- mettre en œuvre le plan de protection sur place ;
- mettre à disposition des solutions désinfectantes pour les mains ;
- installer des panneaux d'information.

La FSFM est soutenue par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC) et le syndicat d'élevage Haut Vallée de la Sorne.

Les participants et spectateurs sont responsables de :

- suivre les mesures du plan de protection ;
- respecter les exigences imposées.

Responsable pour la mise en place :

Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM) Pauline Queloz +41 26 676 63 42

FSFM, 12.01.2022